

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thibault CARFANTAN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nadine L'ECHELARD

Délibération n°2023-076

Membres en exercice : 69 Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 7

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES PROJET DE RESERVE NATURELLE DES LANDES DE LA POTERIE CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE PROJET

Le site des Landes de La Poterie, entre autres d'intérêts écologiques (habitats, faune et flore d'intérêt communautaire européen), abrite notamment 11 espèces d'amphibiens dont 7 relèvent d'enjeux de conservation nationaux ou européens. Les 6 espèces de serpents présents en Bretagne, toutes protégées, ont aussi été observées sur le site en 2022.

Les landes et abords immédiats bénéficient de divers outils de protection ou de gestion à géométrie variable (arrêtés de biotope, périmètre Natura 2000, Espace Naturel Sensible du Conseil départemental des Côtes d'Armor). Cependant, compte tenu des aires de répartition des espèces présentes et de leurs besoins fonctionnels, ces périmètres sont insuffisants pour en assurer une parfaite préservation. Le travail mené dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal a de plus conforté cette analyse en démontrant que la zone à enjeu écologique majeur était plus large que celle actuellement gérée/protégée dans le cadre de Natura 2000.

Lamballe Terre & Mer, en partenariat avec Lamballe-Armor et VivArmor Nature, a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à candidater pour la création d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR), outil du Conseil Régional permettant d'apporter une reconnaissance et des moyens dédiés pour développer la connaissance, mieux protéger et mieux gérer, encourager la sensibilisation et l'ouverture au public.

La candidature du site des Landes de la Poterie a été retenue fin 2021. Le fait que cette candidature soit retenue ne suffit cependant pas pour que le site soit classé RNR, mais cela offre la possibilité de bénéficier de moyens pendant deux ans pour lancer et animer la démarche de préfiguration (animation et montage du dossier définitif de candidature au classement RNR : développement de la connaissance naturaliste, analyse des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, animation sur le terrain auprès des propriétaires et exploitants concernés, proposition d'un périmètre cohérent, montage des dossiers administratifs, suivi de la procédure de création de RNR).

Afin de pouvoir mener à bien ce dossier, il est donc proposé de recruter un chargé de projet sur 2 ans, en transformant un poste de chargé de projet existant, mais actuellement non pourvu (gestionnaire de fonds Leader).

Le budget estimé est de 100 000 € maximum sur 2 ans, avec des subventions attendues à hauteur de 80% (20 000 € par la Région avec un complément à demander via le fonds vert à hauteur de 60% du montant total, soit 60 000 €).

Vu la délibération n°2021-246 du 21 décembre 2021, validant la création de deux postes de chargé.e.s de projet, à temps plein, de catégorie A, en contrat de projet, pour la durée du programme LEADER 2022-2027,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la création d'un poste de chargé.e de projet « Animateur.trice du projet de Réserve Naturelle Régionale », à temps plein, de catégorie A, en contrat de projet, pour deux ans (phase préalable au classement éventuel),
- AUTORISE la prolongation de ce contrat de projet jusqu'à la décision de classement ou non, si celle-ci devait aboutir au-delà de la période initiale de 2 ans,
- SUPPRIME le poste de chargé.e de projet « Gestionnaire programme Leader », à temps plein, de catégorie A, pour la durée du programme LEADER 2022-2027 (poste créé le 21.12.2021),

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 1 – M. VIMONT

**Abstention : 8 – Mmes HAQUIN. HERVO. MORFOUASSE. LELIONNAIS. MM. de SALLIER DUPIN
(+ pouvoir à Mme MERIAN). LUCIENNE. CORDON**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

30 MAI 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

1 JUIN 2023


1 JUIN 2023
Pour le Président
Par délégation
Sylvie MICHEL,
Directrice
Administration Générale

